

PROVINCE DE LUXEMBOUR - ARRONDISSEMENT DE MARCHE -
CPAS DE MANHAY

AVIS

Location de terrains agricoles du CPAS

Le Conseil de l'Action sociale de Manhay procédera le 18 juin 2024 à l'ouverture des lettres de candidatures déposées pour la location des parcelles agricoles appartenant au CPAS suivantes :

	Lot n°1	Lot n°2	
Région agricole	L'Ardenne	L'Ardenne	
Commune et division	6960 Manhay, Grandmenil, Division 1	6960 Manhay, Grandmenil, Division 1	
Adresse/ lieu-dit	Lieu-dit « Perhaye »	Lieu-dit « Gros Thier »	
Section et numéros	Section B, n°1005 et n°1007	Section B, n°214C	
Superficie approximative	6.080 mètres carrés	2.678 mètres carrés	
Revenu cadastral	23,00 euros	12,00 euros	
Zone du plan de secteur	Zone agricole	Zone Habitat à caractère rural et ZAC (Zone d'Aménagement communal Concerté)	
Autres caractéristiques	Néant	Néant	
Montant fermage légal	86,02 euros	44,88 euros	

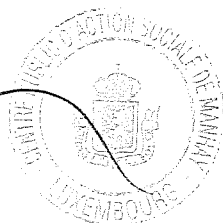
Le Cahier des Charges et l'acte de candidature relatifs à ces locations peuvent être retirés au CPAS de Manhay, au secrétariat les jours et heures d'ouverture des bureaux.

Attention – Important

Le Cahier des Charges impose aux candidats divers documents justificatifs à l'appui de leur candidature. Veuillez donc prendre au plus tôt vos dispositions afin de compléter votre dossier de candidature.

Les candidatures devront parvenir à la Présidence du Conseil de l'Action sociale du CPAS de Manhay, par pli recommandé à la poste ou être déposées au Secrétariat du CPAS pour le **lundi 17 juin 2024 à 12h00 au plus tard.**

Le Directeur général,
P. DEFAYS



La Présidente,
L. LESENFANTS

PROVINCE DE LUXEMBOUR - ARRONDISSEMENT DE MARCHE –
CPAS DE MANHAY

AVIS

Location de terrains agricoles du CPAS

Le Conseil de l'Action sociale de Manhay procédera le 18 juin 2024 à l'ouverture des lettres de candidatures déposées pour la location des parcelles agricoles appartenant au CPAS suivantes :

	Lot n°1	Lot n°2	
Région agricole	L'Ardenne	L'Ardenne	
Commune et division	6960 Manhay, Grandmenil, Division 1	6960 Manhay, Grandmenil, Division 1	
Adresse/ lieu-dit	Lieu-dit « Perhaye »	Lieu-dit « Gros Thier »	
Section et numéros	Section B, n°1005 et n°1007	Section B, n°214C	
Superficie approximative	6.080 mètres carrés	2.678 mètres carrés	
Revenu cadastral	23,00 euros	12,00 euros	
Zone du plan de secteur	Zone agricole	Zone Habitat à caractère rural et ZAC (Zone d'Aménagement communal Concerté)	
Autres caractéristiques	Néant	Néant	
Montant fermage légal	86,02 euros	44,88 euros	

Le Cahier des Charges et l'acte de candidature relatifs à ces locations peuvent être retirés au CPAS de Manhay, au secrétariat les jours et heures d'ouverture des bureaux.

Attention – Important

Le Cahier des Charges impose aux candidats divers documents justificatifs à l'appui de leur candidature. Veuillez donc prendre au plus tôt vos dispositions afin de compléter votre dossier de candidature.

Les candidatures devront parvenir à la Présidence du Conseil de l'Action sociale du CPAS de Manhay, par pli recommandé à la poste ou être déposées au Secrétariat du CPAS pour le **lundi 17 juin 2024 à 12h00 au plus tard.**

Le Directeur général,
P. DEFAYS



La Présidente,
L. LESENFANTS